



## **Discours de Jean-François BEYNEL premier président, de la cour d'appel de Versailles**

### **Audience solennelle du 13 janvier 2026**

L'audience solennelle est ouverte.

Monsieur le Garde des Sceaux, nous sommes très heureux de votre présence à notre audience de ce jour.

Vous avez souhaité venir à Versailles, à la cour d'appel, comme l'an passé, à un moment symbolique et fort.

Cette année notre cour fête ses 50 ans. En effet, elle a été créée par un décret du 24 décembre 1975<sup>1</sup>.

Votre présence aujourd'hui est un signe, non seulement de considération, mais aussi de votre volonté d'être proche du terrain et des acteurs locaux.

---

<sup>1</sup> Décret 75-1235 du 24 décembre 1975 portant création d'une cour d'appel à Versailles, JO du 27 décembre 1975 ([Journal officiel](#)).

Comme vous, Monsieur le Ministre, je pense que seule la confrontation au terrain est de nature à prendre la mesure des réalités et des actions à conduire.

Monsieur le Préfet, je me réjouis de votre présence aujourd'hui. Elle illustre l'excellente coopération que nous développons et qui se manifeste en ce moment par l'aide précieuse que vous nous apportez dans la sécurisation d'un procès d'assises sensible, qui se tient au tribunal judiciaire de Versailles. Soyez-en remercié.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, les maires et les élus,

Monsieur le chef de l'inspection générale du ministère de la justice,

Mme la secrétaire générale du ministère de la justice,

Mesdames et Messieurs les directeurs d'administration centrale,

Monsieur le premier avocat général, représentant Monsieur le procureur général près la Cour de cassation,

Madame et Monsieur les chefs de la cour d'appel de Paris,

Madame la présidente de la conférence nationale des premiers présidents,

Madame la Première Conseillère de l'Ambassade de la République de Moldavie,

Madame la présidente de la CAA et Monsieur le représentant de la présidente du TA de Versailles,

Monsieur le procureur européen français,

Mesdames et Messieurs les chefs de juridiction du ressort de notre cour et de la cour d'appel de Paris,

Monsieur le président de la délégation des barreaux de France auprès de l'Union Européenne,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles, militaires et religieuses,

Messieurs les directeurs interrégionaux et régionaux de l'AP et de la PJJ,

Mesdames et Messieurs les responsables des services de l'Etat, de la ville de Versailles et du département des Yvelines,

Mme la directrice du théâtre Montansier,

Mesdames et Messieurs les représentants des universités,

Madame et Messieurs les bâtonniers,

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales, membres du CSA,

Chers collègues magistrats et agents des greffes, fonctionnaires et contractuels,

Mesdames et Messieurs,

***Installation des nouveaux magistrats de la cour d'appel et discours général***

Madame le procureur général vous avez la parole, pour vos réquisitions notamment sur l'installation des nouveaux magistrats et fonctionnaires de la cour.

[...]

Merci Madame le procureur général.

Madame la directrice de greffe, la cour vous prie de bien vouloir donner lecture des décrets et arrêtés de nominations des magistrats et fonctionnaires qui sont installés.

[...]

Merci, Mme la directrice.

Nous installons, aujourd'hui, le **nouveau procureur général**, et **quatre magistrats du siège** qui rejoignent les effectifs de la cour, et **trois fonctionnaires**.

Vous pourrez retrouver les différents parcours professionnels des nouveaux collègues sur les sites intranet et internet de la cour d'appel de Versailles.

Nom	Prénom	Fonction et service à la cour d'appel de Versailles
<b>DELALLE</b>	Chloé	Conseillère CHINS section 6-1 <b><i>Ancienne magistrat placée VPP</i></b>
<b>DE LAGUICHE</b>	Arnaud	Conseiller CHINS section 6-2 <b><i>Détachement AGRASC</i></b>
<b>CATTON</b>	Françoise	Conseillère Chambre sociale 4-3 <b><i>VP au TJ de Meaux</i></b>

M. Maximin SANSON, conseiller, affecté à la chambre civile 1-2 et à la chambre civile 1-7 (précédente fonction : VP au TJ de Bobigny), a été installée sur papier le 5 janvier 2026. Il ne peut pas être présent ce jour, en formation à l'ENM. Outre ses fonctions juridictionnelles, en décharge partielle de service, il assurera des fonctions importantes de délégué régional de son organisation syndicale.

	Fonctionnaires		
	NOM	Prénom	Fonction et service
<b>1</b>	<b>NISI</b>	Bénédicte	Greffière chambre civile 1-2
<b>2</b>	<b>SPICA DALIA</b>	Camille	Greffière audiencement correctionnel 8 <sup>ème</sup> chambre
<b>3</b>	<b>STEPHANIE-VICTOIRE</b>	Anna	Greffière audiencement correctionnel 8 <sup>ème</sup> chambre

Merci aux fonctionnaires cités de se lever.

A toutes et tous, je souhaite la bienvenue à la cour et un plein épanouissement professionnel.

\*

Chères et chers collègues, à l'occasion de votre prise de fonction, je souhaite rappeler que la justice, que vous servez, est bien dans l'Etat. Elle ne se positionne pas « à côté » mais en son sein.

Elle doit, participer, en toute indépendance, en ce qui concerne les décisions qu'elle rend, à l'application des politiques publiques voulues par la Nation.

Exercer la justice ne se réduit pas au prononcé d'une décision. Les décisions s'inscrivent dans les actions conduites par les autres acteurs publics dans le cadre d'une politique publique. Elles s'enracinent dans un tissu social, économique et politique que nous devons prendre en compte.

Ainsi, la justice est bien un réel service public. Ce qui implique de notre part un engagement au service de nos concitoyens, de la Nation et de la République.

Nous avons à cœur, ici à Versailles, de servir la Nation en mettant en place les politiques publiques souhaitées par ses représentants et par le Gouvernement, dans le cadre de nos missions et en toute indépendance, dans nos décisions.

L'état de droit appelle cette conception d'une République où chaque institution tient sa place, remplit ses devoirs dans le respect des autres institutions, avec la volonté de ne pas s'immiscer dans le domaine, les prérogatives ou le fonctionnement des autres. La justice doit s'exercer pleinement dans ce positionnement, si elle souhaite que les autres institutions en fassent de même vis-à-vis d'elle.

L'année 2025 a, encore, été le théâtre de critiques sévères contre l'institution judiciaire et à travers elles, plus fondamentalement, à l'égard de notre état de droit.

Ainsi que l'indiquaient les plus hauts magistrats de notre pays dans un article du journal « *Le Monde* » le 7 mars 2025<sup>2</sup>, dont le premier président de la Cour de cassation, Christophe SOULARD, et lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation du 9 janvier dernier « *l'Etat de droit aujourd'hui ce n'est pas seulement le respect de règles formelles, c'est aussi le respect de droits fondamentaux qui peuvent être opposés à la volonté de la majorité ; ce sont des droits fondamentaux attribués aux individus* ».

En cela, l'état de droit est une contrainte ; mais c'est une force, une forme d'autocontrôle que les institutions politiques s'imposent à elles-mêmes pour ne pas basculer dans le règlement des différends par la force ou la violence.

L'état de droit n'est pas une invention récente des juges : il participe de l'histoire ancienne de nos Etats.

---

<sup>2</sup> « *Il ne faudrait pas découvrir la valeur de l'Etat de droit une fois perdu* » : l'alerte de hauts magistrats français. Propos recueillis par Luc Bronner. Dans des entretiens au « *Monde* », des hauts magistrats du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation témoignent de leurs inquiétudes face aux attaques contre les principes juridiques mis en place en Europe depuis la seconde guerre mondiale. « *Le Monde* » 7 mars 2025. ([« Il ne faudrait pas découvrir la valeur de l'Etat de droit une fois perdu » : l'alerte de hauts magistrats français](#))

Ce contrôle, conçu comme un complément indispensable et modérateur de la souveraineté, rappelle l'avis du parlement de Paris du 3 mai 1788<sup>3</sup>, un an avant la Révolution française, qui face à la souveraineté du roi, qui se veut absolue, déclare « *que la France est une monarchie, gouvernée par le roi, suivant les lois; Que de ces lois, plusieurs qui sont fondamentales embrassent et consacrent: - [...] Le droit des cours de vérifier dans chaque province les volontés du roi et de n'en ordonner l'enregistrement qu'autant qu'elles sont conformes aux lois constitutives de la province ainsi qu'aux lois fondamentales de l'État; [...]*

La « *Grand Charte* » anglaise du 15 juin 1215, obtenue de Jean sans Terre, prévoit qu'au-delà de sa souveraineté, le roi accepte, pour établir l'impôt, de se soumettre à l'éventuel veto d'un « *Commun Conseil* » et de ne pas entraver l'application de ce droit en arrêtant les hommes libres de façon arbitraire, point originel de l'« *habeas corpus* ».

---

<sup>3</sup> Parlement de Paris : arrêté du 3 mai 1788.

Limiter le souverain, préciser qu'au-delà de son expression conjoncturelle, ponctuelle et absolue, qu'il soit peuple votant ou monarque divin, il existe une série de valeurs intangibles qui garantissent, par la fixation de limites, le bien commun, telle fût l'œuvre régénératrice des Lumières, de la Révolution et plus récemment de la construction européenne.

Idée, simple et efficace, faite de régulation, de droits civils, d'humanité et de respect de l'individualité et de la différence de chacun, dans un collectif harmonieux, qui a été portée depuis des siècles, de Calvin à Cassin, d'Erasme à Montesquieu, que notre construction européenne a développée, a promue et a théorisée en la mettant en œuvre concrètement, dans la vie quotidienne de nos concitoyens, de la garde à vue<sup>4</sup> au droit de la famille<sup>5</sup>, de la protection des données à celle des consommateurs<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Droit au silence, avocat en garde à vue.

<sup>5</sup> Egalité des héritiers même adultérins

<sup>6</sup> Jurisprudence de la CJUE

Ce dispositif qui exige maturité et sang-froid dans la gestion des rapports de pouvoir, donne au juge le rôle de modérateur, peut-être de contre-pouvoir destiné à limiter les excès. « *Qu'est-ce qui fait le sentiment, dans la conscience collective que nous sommes dans un état de droit ?* » interroge ainsi Didier-Rolland TABUTEAU Vice-président du conseil d'Etat, « *c'est quand tout le monde, dans un pays, se dit que s'il y a un problème, s'il y a un litige, il y aura un juge pour le régler, que ce soit un conflit de voisinage, un licenciement ou un litige fiscal* ». Ainsi, comme le disait Winston CHURCHILL l'état de droit se manifeste lorsque l'on toque à votre porte à 4 heures du matin et que vous pensez que seul le laitier qui vous livre est en capacité de le faire à cette heure-là.

Si le droit peut toujours être simplifié, en revanche il ne faudrait pas découvrir la valeur de l'état de droit une fois que celui-ci aura été détruit ou perdu.

« *La reconnaissance des libertés fondamentales n'est pas juste une lubie des juges. Elle correspond à une demande de nos concitoyens qui saisissent les tribunaux à cet effet. Si le juge est amené à se prononcer en matière de famille, de bioéthique, de protection de la vie privée, de santé ou de protection de l'environnement, c'est parce qu'on le lui demande* » concluait, dans l'article cité, Christophe SOULARD, premier président de la cour de cassation.

Vous l'avez compris, les juges sont inquiets, tous les juges, constitutionnels, administratifs, judiciaires ; et nous premiers présidents de cours d'appel avons fait le choix collectif cette année de consacrer quelques mots à notre état de droit à l'occasion de nos audiences de rentrée ; nous ne sommes pas propriétaire de l'état de droit qui est notre bien commun, mais nous appelons à la vigilance sur les risques de sa fragilisation dans nos démocraties.

Chers collègues, à l'occasion de votre arrivée, je souhaite évoquer trois axes de travail :

- **Premièrement : Créer une communauté de travail** au sein des juridictions entre les acteurs judiciaires, mais aussi avec **les élus**. 2026 sera l'année des élections municipales, et de la mise en place de nouveaux exécutifs locaux. Ces élus jouent un rôle fondamental auprès de nos concitoyens et doivent être mieux associer au travail du juge. Leur faire connaître nos actions et écouter ce qu'ils perçoivent du tissu social doit être un axe majeur de vitalité de notre mission. Des initiatives seront prises sur ce point. **Faire vivre cette communauté ne doit pas priver chacun de son positionnement et de ses responsabilités.**
- **Deuxièmement : Agir en toute responsabilité** : Je le redis, il s'agit de la mise en œuvre effective des articles 14 et 15 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui disposent que les citoyens ont le droit de vérifier l'usage des fonds publics et de « demander compte à tout agent public de son administration ».

Ces textes, issus du socle historique de notre état de droit, démontrent le lien, entre ce dernier et la **nécessaire responsabilité des acteurs** en la matière.

Au-delà, il est clair que les juges ne peuvent exiger le respect de l'état de droit sans respecter les exigences qui pèsent sur eux : responsabilité, liberté d'expression dans le cadre du devoir de réserve, professionnalisme et rigueur, mais aussi devoir d'efficacité de d'organisation.

Sur ce point, Monsieur le Ministre, je cite les axes d'orientation que vous avez fixés à la mission de préfiguration d'une nouvelle direction générale des services judiciaires. Je les rappelle :

- La rénovation de la gestion des ressources humaines des magistrats et fonctionnaires,
- Une logique de répartition dynamique des moyens budgétaires aux juridictions, fondée sur une analyse objectivée de la charge et de la performance,

- Et l'intégration de la future direction des victimes et des usagers dans l'équilibre global de la direction.

Ces axes doivent également interpeller chacun et chacune des cadres des juridictions dans l'œuvre de réorganisation et d'efficacité que nous devons à la Nation.

Il est temps que les moyens s'accompagnent d'une amélioration substantielle de notre organisation.

La Nation fait un effort considérable pour la justice et les moyens accordés sont exceptionnels. Monsieur le Ministre vous avez obtenu, dans le contexte budgétaire actuel complexe, que les crédits soient non seulement maintenus mais également accrus. Soyez-en remercié. Nous avons eu à cœur dans ce ressort de mettre en œuvre, concrètement, les orientations budgétaires de votre circulaire du 30 avril 2025<sup>7</sup>, traduction de la volonté nationale.

---

<sup>7</sup> Circulaire relative aux nouvelles orientations de pilotage et de gestion des juridictions du 30 avril 2025.

Cet effort de la République induit, de notre part, une excellence dans l'utilisation de ces moyens et un effort d'efficience et d'organisation opérationnelle.

- **Troisièmement** : **Construire des politiques judiciaires cohérentes et visibles**, communes à toutes les juridictions du ressort qui assure aux justiciables prévisibilité et garanties. Je peux citer la politique judiciaire, conduite en association avec la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris sur la mise en place de solutions pratiques et pragmatiques sur la surpopulation carcérale qui répondent aux besoins d'efficacité et de visibilité de nos concitoyens. La réunion tenue la semaine passée entre les présidents des tribunaux correctionnels et la direction interrégionale des services pénitentiaires en est l'illustration.

Je souhaite également évoquer le grand défi qui s'ouvre aux juridictions dans les années à venir : celui du vieillissement de la population.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la France comptait 68,4 millions d'habitants, dont 21,5% de personnes âgées de 65 ans et plus<sup>8</sup>, part qui devrait s'élever à 29% à l'horizon 2070<sup>9</sup>. Par ailleurs, au cours des quinze prochaines années, la France connaîtra le plus grand transfert de richesses de son histoire contemporaine : plus de 9 000 milliards d'euros de patrimoine détenus par les Français les plus âgés seront transmis à leurs enfants ou petits-enfants<sup>10</sup>. Ces évolutions auront un impact significatif sur la justice : tutelles, mesures de protection, contentieux des successions, gestion des lieux de vie des ainés, ... Nous devons nous y préparer et je sais que votre ministère, Monsieur le Ministre, y travaille.

\*

\* \*

---

<sup>8</sup> S. Papon, Bilan démographique 2023. En 2023, la fécondité chute, l'espérance de vie se redresse, INSEE première n°1978, 2024.

<sup>9</sup> N. Blanpain, De 2,8 millions de seniors en 1870 en France à 21,9 millions en 2070 ? INSEE Références, 2018. Par ailleurs, « 750 000 ainés vivent en situation de mort sociale (...) un phénomène qui pourrait concerner un million de personnes âgées d'ici 2030 ». V. Petits frères des pauvres, Baromètre 2025 : les 10 chiffres clés de l'isolement des ainés.

<sup>10</sup> Alexandre Ouizille, Théo Iberrakene et Boris Julien-Vauzelle, *Face à la « grande transmission », l'impôt sur les grandes successions*, [Fondation Jean-Jaurès et Hémisphère gauche](#), novembre 2024.

**Madame la Première Conseillère de l'Ambassade de la République de MOLDAVIE** en France, nous sommes très honorés de votre présence à cette audience. Elle illustre les liens étroits qui unissent notre juridiction avec la cour d'appel de CHISINAU, capitale de votre pays.

Nous avons réalisé ces dernières années, et encore à l'automne dernier, des échanges fructueux avec nos collègues moldaves. Echanges sur les méthodes de travail, sur notre organisation et sur la situation de la justice au sein de nos pays, notamment face aux ingérences étrangères délétères dont votre pays est l'objet et également le nôtre.

Je me réjouis de cette proximité de pensée et d'action. Elle est le témoignage de la volonté de la France de se rapprocher de votre pays qui est aux avant-postes de la démocratie et de l'Europe. Elle est une reconnaissance du soutien à l'intégration dans l'Union Européenne de votre pays et la matérialisation d'un espace judiciaire européen commun dans lequel les juges sont forts parce qu'ils sont unis.

Je tiens ici à remercier nos collègues moldaves à qui je vous demande de transmettre notre salut amical et fraternel.

Votre pays a fait le choix courageux de la liberté, de l'Europe et de l'état de droit. Nous avons le devoir de vous soutenir pour vous mais aussi, égoïstement pour nous-mêmes. De votre réussite et de vos combats pour le droit et la liberté dépende la garantie de nos valeurs ici en France. Votre choix est notre choix, votre triomphe pour l'état de droit est notre assurance du maintien de l'Europe dans ses valeurs.

Chère Madame, chère Oxana PADURARU soyez certaine de notre engagement constant à vos côtés. Notre combat est commun.

### ***Installation du nouveau procureur général***

Cher Jean-François BOHNERT, cher Jean-François. Un matin de janvier 1985, il y a 41 ans, nous cheminions ensemble dans les rues de Bordeaux vers l'ENM où nous prenions de concert nos fonctions d'auditeurs de justice.

Qui pouvait prévoir que nous serions dans la position institutionnelle qui est la nôtre aujourd’hui ?

Vous succédez à Marc CIMAMONTI, pour qui j’ai une pensée amicale en ce moment. Je m’associe aux propos de Mme COURTALON tenues à son égard. Marc CIMAMONTI est un grand magistrat, il a été un chef de cour exceptionnel.

Monsieur le procureur général notre proximité personnelle est gage de la réussite de nos projets et de nos travaux.

Vous trouvez une cour d’appel en ordre de marche.

Un ressort vivant. Je rappelle qu’un **habitant sur 7** des quatre départements de ce ressort est **directement** concerné par une décision de justice, chaque année.

Je ne connais pas beaucoup d’autre organisation publique qui soit aussi impactante dans la vie quotidienne des français.

Derrière ces chiffres se trouvent des hommes et des femmes qui attendent de la justice des arbitrages qui vont décider de leur vie, de leurs revenus, de leur insertion économique.

Je pense à ces hommes et à ces femmes dont nous avons la responsabilité et que nous devons prendre en compte avec humanité, quels que soient leurs origines, leur milieu social, leurs opinions, leurs engagements spirituels.

Vous voyez, Monsieur le procureur général, que la tâche est engageante.

Sur les principaux sujets d'actualité notre ressort est prêt.

- En **matière civile**, vous trouverez une juridiction en pointe qui a su s'emparer de la politique de l'amiable avec des résultats tangibles, qui a su se mobiliser qui a entrepris résolument, à la cour et dans les tribunaux judiciaires, les démarches concrètes à l'égard des barreaux pour mettre en place la mise en état conventionnelle. Dans ce domaine, nous sommes attentifs aux discussions en cours, Monsieur le Ministre, sur le filtrage en appel et le taux de ressort. Des avancées sont nécessaires sur ce sujet pour assurer la bonne gestion des affaires civiles.
- En **matière pénale**, vous trouverez des juges engagés pour conduire les réformes nécessaires,

- Celle de la **conduite des audiences correctionnelles** à la cour, qui passe par un travail important sur la définition et les contours de l'appel. Nous pouvons aller plus loin et appeler de nos vœux les pistes suivantes :
  - Instauration d'un **filtrage des appels**, au fond comme en matière de détention provisoire, confié à un président de chambre statuant seul,
  - Instauration d'une **obligation de motivation des appels correctionnels**, comme cela est le cas en matière civile, pour que l'appelant explique les raisons de son appel : appel sur la culpabilité, appel sur le quantum de la peine, appel sur des nullités du jugement, motifs de contestation du jugement.

- Généralisation de la **comparution avec reconnaissance préalable de culpabilité** (C.R.P.C.) en appel avec l'obligation pour l'appelant dès son appel de préciser s'il est disposé à cette procédure.
- Celle de la **gestion du stock des affaires criminelles** qui nous a conduit à renforcer de près de 40% le nombre des audiences sur les quatre dernières années. Sur notre territoire, nous consacrons plus de 850 jours d'audience aux affaires criminelles par an, là où nous y consacrons plus de 600 jours en 2022.
- Celle de la mise en œuvre des dispositions **sur le narcotrafic**,
- Celle de la lutte contre la **surpopulation carcérale**.

Monsieur le procureur général, vous voyez que les chantiers sont nombreux. Je sais, pour un peu vous connaître, qu'avec vous, nous saurons les conduire avec force mais aussi avec **optimisme**.

Oui, nous devons demeurer optimistes et donc combatifs. Oui, nous devons ensemble être à la hauteur de la mission qui est celle de l'autorité judiciaire.

Pierre ROSANVALLON lors du colloque de présentation de la charte de déontologie des magistrats de l'ordre judiciaire, organisé par le CSM le 12 décembre dernier à Paris<sup>11</sup> indiquait : « *Je crois que l'institution judiciaire est aujourd'hui ce que j'appellerais, le laboratoire des institutions modernes. Parce que l'institution judiciaire est justement [...] celle qui est la plus avancée, parce que les questions sont plus nombreuses, plus difficiles, plus multiples. Ces questions de la déontologie, elles sont, en quelque sorte, élaborées de manière plus urgente, plus précise au sein de l'institution judiciaire, comme elles le sont au sein de l'institution politique.*

---

<sup>11</sup> Colloque de présentation de la charte de déontologie des magistrats de l'ordre judiciaire, 12 décembre 2025 ([Colloque de présentation de la charte de déontologie des magistrats de l'ordre judiciaire | Conseil Supérieur de la Magistrature](#))

*Ce sont les deux laboratoires en quelque sorte de cette reconstruction démocratique. Pour se rendre ou pour être moins vulnérable, il faut être défendu par la société. [...] Si on veut renforcer les soutiens de la société pour les institutions, eh bien il faut les rendre désirables parce que proches.*

*Il faut les rendre désirables parce qu'elles indiquent une manière qui peut paraître différente selon les cas, mais qu'il y a un chemin positif pour l'exemplarité qu'il y a des chemins nouveaux pour la défense du bien commun et du service public ».*

Monsieur le Ministre vous avez rappelé, lors de vos récents vœux à l'administration centrale du ministère que, je vous cite, « *tous les matins on pouvait être heureux collectivement de faire des choses utiles pour la Justice, pour nos concitoyens* ».

Je sais, Monsieur le procureur général, que vous aurez à cœur avec moi de rendre notre justice « *désirable* » en portant chaque jour, dans le « *laboratoire* » évoqué par Pierre ROSANVALLON les chantiers d'innovation qui seuls rendent notre institution vivante en étant « *heureux* » de travailler au bien commun.

C'est essentiel et je suis certain de votre, notre, réussite commune pour cette cour d'appel résolument moderne et dynamique.

\*

\* \*

La cour invite les nouveaux magistrats installés à rejoindre les sièges qui leur sont réservés.

La cour vous invite Monsieur le procureur général à rejoindre votre siège.

La cour donne acte à Madame la première avocate générale de ses réquisitions et à Mme la directrice de greffe de la lecture des décrets et arrêtés de nominations, dit que du tout il sera dressé procès-verbal, versé aux minutes de la juridiction.

### ***Discours du procureur général***

Monsieur le procureur général vous avez la parole.

[...]

Merci Monsieur le procureur général.

Ne nous laissons pas démoraliser par les difficultés du moment.

Ne nous laissons pas gagner par une morosité dévastatrice.

Mais regardons l'œuvre de justice qui nous attend.

Réjouissons-nous des réussites de nos actions et de nos décisions pour tous les justiciables. Pensons à ces milliers d'hommes et de femmes dont nous facilitons la vie, que notre institution protège.

Ayons confiance dans les générations nouvelles qui rejoignent notre justice, qui seront le visage de la France de demain.

Pour être efficaces, soyons optimistes et enthousiastes. Il n'y a pas d'autre choix.

Monsieur le Garde des sceaux, nous avons besoin de cet optimisme constructeur.

\*

Je souhaite au nouveau bâtonnier élu de Versailles, Maître VOITELLIER, et à la vice-bâtonnière Maître MAREST-CHAVENON une pleine réussite dans leurs fonctions et je me réjouis qu'ils rejoignent le collectif de travail, indispensable que nous constituons.

J'ai une pensée pour votre prédécesseur, Monsieur le Bâtonnier MAYET qui incarna avec force et franchise sa profession. Qu'il soit remercié pour le travail commun riche que nous avons pu conduire ensemble.

Je souhaite à chacun d'entre vous, pour vous-même et vos proches une excellente année 2026, combative, lumineuse, mobilisatrice, **optimiste** et vigilante.

Je remercie enfin les magistrats, fonctionnaires et contractuels pour le travail accompli en 2025, notamment les personnels du service administratif régional, toujours engagés derrière leur directrice. Vous contribuez tous ensemble à faire de la cour et des tribunaux du ressort des juridictions dynamiques et innovantes. En ce début d'année 2026 nous devons croire en la force de notre détermination collective !

Monsieur le procureur général, avez-vous d'autres réquisitions.

[.....]

Merci Monsieur le procureur général.

La cour vous invite à une collation.

Nous vous rejoignons pour la collation prévue, en salle du restaurant administratif.

Je demande aux magistrats de la cour et aux agents de nous rejoindre avec le procureur général au pied de cette estrade, pour une photographie avec le Garde des sceaux s'il en est d'accord.

L'audience solennelle est levée.

Je vous remercie.